



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20150517008143
Établi le : 17/05/2015
Validité maximale : 17/05/2025



Logement certifié

Rue : Chaussée de Courtrai n° : 58 boîte : rez

CP : 7503 Localité : Froyennes

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : Entre 1971 et 1980

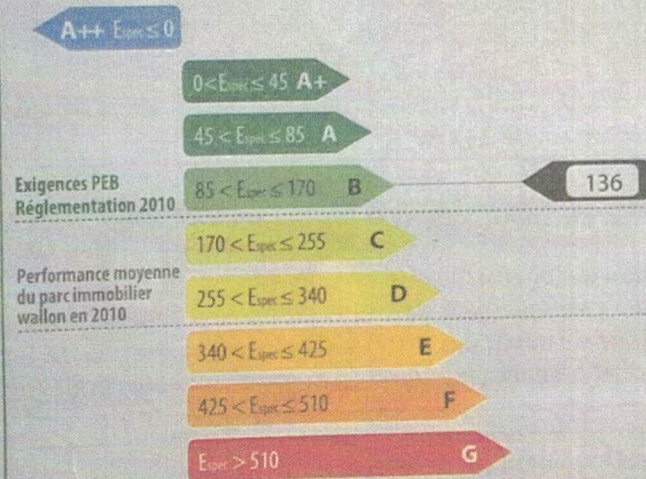


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **11 411 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **84 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **136 kWh/m².an**

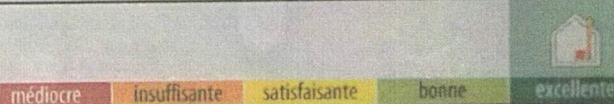


Indicateurs spécifiques

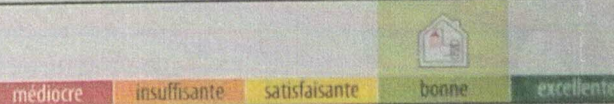
Besoins en chaleur du logement



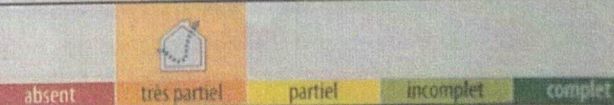
Performance des installations de chauffage



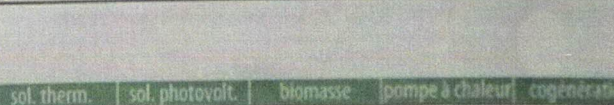
Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01551

Nom / Prénom : SAMYN Laurent
Adresse : Rue du Quesnoy
n° : 49
CP : 7604 Localité : Braffe
Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.1.1.

Date : 17/05/2015

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.
Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.
Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be